

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi dix-sept décembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents : M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, M. Bertrand GUÉRIN, Mme Camélia CHALLOY, M. Gilles MERCIER, Mme Rachel CARRÉ,

Pouvoirs : Mme Véronique HERITIER-DRAY à Mme Camélia CHALLOY, Mme Ingrid BERNIER-DUPUY à Mme Rachel CARRÉ,

Absents excusés : Mme Stéphanie PETIT, M. Christophe CAQUOT, M. Antoine HOIZEY.

Secrétaire : M. Bertrand GUÉRIN

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2025,
2. Signature d'un avenant à la convention de télétransmission des actes,
3. Signature d'une convention, avec RAMBOUILLET TERRITOIRES, de mise à disposition des équipements de proximité de type aire de loisirs/sportive,
4. Ouverture des magasins le dimanche en 2026,
5. Remboursement de factures à Mme HUARD DE LA MARRE,
6. Remboursement d'une facture à M. MOREAU,
7. Approbation du PCS,
8. Décisions du Maire,
9. Questions écrites des conseillers municipaux,
10. Informations diverses.

2025.56 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal du 4 novembre 2025, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal rédigé par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance du conseil du 4 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 élaboré par M. Bertrand GUÉRIN, secrétaire de séance.

2025.57 / SIGNATURE D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la convention signée le 11 août 2021 entre le représentant de l'état et la commune de Gazeran pour la transmission électronique des actes au représentant de l'état,

Vu l'avenant proposant la modification de l'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture des Yvelines.

2025.58 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION, AVEC RAMBOUILLET TERRITOIRES, DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE DE TYPE AIRE DE LOISIRS/SPORTIVE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 30 mai 2023 de la Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (CART) approuvant la convention relative à la mise à disposition des terrains d'assiettes pour les équipements de proximité

de types aires de loisirs et sportives à Rambouillet Territoires par les communes membres et donnant tout pouvoir au président ou à son représentant pour signer les conventions de mise à disposition des terrains d'assiette sur lesquels seront implantés les équipements de proximité de Rambouillet Territoires.

CONSIDERANT que la commune de Gazeran met disposition de Rambouillet Territoires une emprise de :

- 60 m² située « Prairie du Buissonnet », rue de la mairie, parcelle cadastrée B 587, en zone UL, dont la localisation exacte indiquée sur le plan de situation et l'extrait de cadastre annexés, pour le terrain de pétanque,
- 30.91m² située « La Gaude », parcelle cadastrée C941, en zone 1AUL, dont la localisation exacte indiquée sur le plan de situation et l'extrait de cadastre annexés, pour le parcours, sportif.

OUI l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la CART une convention de mise à disposition des équipements de proximité de type aire de loisirs/sportive,

VALIDE la convention, annexée à la présente délibération,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et pièces administratives se rapportant au présent dossier.

2025.59 / OUVERTURE DES MAGASINS LE DIMANCHE EN 2026

M. le Maire expose que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des commerces (établissements de vente au détail : prêt à porter, parfumerie, équipement de la maison, grands magasins...) le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires, au titre de l'article L3132-26 du code du travail, dont le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La décision du Maire doit être prise après avis du Conseil municipal et lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire RAMBOUILLET TERRITOIRES.

Le Conseil municipal est amené à formuler un avis sur les douze propositions d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2026 : 11 janvier, 28 juin, 5 juillet, 12 juillet, 1 novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre.

Le Conseil municipal,

- Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron »,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Vu l'avis favorable de RAMBOUILLET TERRITOIRES en date du 24 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme CHALLOY, Mme HERITIER-DRAY, Mme CARRÉ, Abstention : Mme HUARD DE LA MARRE, M. MERCIER), décide d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle des commerces les douze dimanches suivants : 11 janvier, 28 juin, 5 juillet, 12 juillet, 1 novembre, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre.

2025.60 / REMBOURSEMENT DE FACTURES A MME HUARD DE LA MARRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal Mme HUARD DE LA MARRE a fait l'avance de divers achats :

SUPER U	alimentation formation PSC1	31,72
VILLABATE	pizzas repas formation PSC1	181
VILIC FAMILY	desserts repas formation PSC1	42,1
FOIRFOUILLE	décorations Noël	101,67
HYPER U	piles décorations Noël	36,08
		392,57

Il convient de la rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme HUARD DE LA MARRE la somme de 392.57 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

- à l'article 6232 (pour les repas pour un montant de 254.82 €)
- à l'article 60632 (pour les décorations de Noël pour un montant de 137.75 €).

2025.61 / REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE A M. MOREAU

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. MOREAU a fait l'avance de reproduction de clés au Pressing du Loreau à HANCHES pour un montant de 40 €. Il convient de le rembourser.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à M. MOREAU la somme de 40 €uros.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au l'article 60632.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

M. le Maire remercie le groupe d'élus et Mme Armelle PERRON, du service administratif, qui ont élaboré le plan communal de sauvegarde.

Mme HUARD DE LA MARRE précise qu'une information sera donnée par distribution d'un document explicatif début février 2026.

Elle présente les moyens d'alerte :

- ILLIWAP,
- Sirène (pour le confinement de la population), elle sera installée courant janvier, des essais seront réalisés tous les premiers mercredis de chaque mois,

Les groupes électrogènes et les lampes sont livrées. Les panneaux de signalisation sont en commande.

Mme CARRÉ précise qu'un exemplaire du PCS sera diffusé sur le site de la commune, sans les numéros confidentiels de téléphone

2025.62 / APPROBATION DU PCS

Le Maire expose :

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle précise également que si l'Etat est son garant au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel pour l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour ce faire, le Plan communal de sauvegarde (PCS) est l'outil indispensable. En approuvant par délibération le PCS, l'assemblée délibérante acte les modalités de mise à jour du support, à savoir une mise à jour annuelle permettant la vérification des annuaires, une mise à jour globale à chaque renouvellement de l'assemblée.

Les conseillers municipaux ont pu consulter le PCS (version intégrale) avant la réunion.

Considérant que la mise à jour du support est indispensable au maintien d'un dispositif opérationnel de gestion de crise, le Maire propose :

- d'approuver le Plan communal de sauvegarde,
- d'autoriser le Maire à prendre un arrêté portant sur l'adoption du PCS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- d'approuver le Plan communal de sauvegarde,
- d'autoriser le Maire à prendre un arrêté portant sur l'adoption du PCS.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

Dates	Champ de la délégation	Destinataire ou attributaire	Objet	Montant TTC
06/11/25	Finances	GARAGE DE LA VALLEE	Révision véhicule Clio	277,40
07/11/25	Finances	BAYARD JEUNESSE	Mallette philosophie	120,00
07/11/25	Droit préemption urbain	59 rue d'Aquitaine	Non préemption	
12/11/25	Finances	DEHU Bruno	Création caniveau intersection Rue Haut-Route Gare	10 986,30
12/11/25	Finances	DEHU Bruno	Ralentisseur chemin de la Garenne	11 557,94
12/11/25	Finances	LABYRINTHES	Livres bibliothèque	308,49
12/11/25	Finances	CENTAURE	Contrat maintenance	1 347,74
17/11/25	Finances	L'UNIVERS DU PNEU	Pneu tracteur	91,92
17/11/25	Finances	ODYSSE INFORMATIQUE	Contrat maintenance	1 498,70
19/11/25	Finances	JPG	Ramettes papier A4 et A3 école	765,24
19/11/25	Finances	CARREFOUR	Bons achat restos du cœur	800,00
19/11/25	Finances	BOOKINO	Coffrets lecteurs	212,60
19/11/25	Finances	BUREAU VALLEE	Fournitures scolaires	257,57
19/11/25	Droit préemption urbain	rue du Racinay	Non préemption	
20/11/25	Finances	SEDRAP	Casques + répartiteurs école	684,50
20/11/25	Finances	ORANGE	6 cartes SIM services municipaux (coût mensuel)	210,98
22/11/25	Finances	GAEC DES SAULX	Sapins Noël mairie et école	256,30
22/11/25	Finances	BODET	Sirène d'alerte à la population	15 983,16
22/11/25	Finances	BODET	Commande cloche et sirène par télécommande et téléphone	978,00
26/11/25	Finances	BUREAU VALLEE	Cisaille pour l'école	281,99
26/11/25	Finances	ODYSSE INFORMATIQUE	Dématérialisation actes et budget	2 156,40
27/11/25	Finances	JPG	Fournitures administratives	174,19
27/11/25	Finances	BRUNEAU	Fournitures administratives	119,64
28/11/25	Finances	AER	Démoussage et nettoyage toiture de l'anciens vestiaires	2 160,00
01/12/25	Finances	ROSARIO BATIMENT	Remplacement kit occultant chez un particulier (incident causé par agents techniques)	186,00
02/12/25	Finances	LABYRINTHES	Livres bibliothèque	262,80
02/12/25	Finances	AER	Traitement sol anciens vestiaires	5 793,60
02/12/25	Finances	AER	Traitement plafond anciens vestiaires	6 620,40
02/12/25	Finances	AER	Isolation combles anciens vestiaires	2 677,20
02/12/25	Finances	AER	Murs anciens vestiaires	4 728,00
03/12/25	Finances	BERNARD	Rubalise	179,40
03/12/25	Finances	SAS PROTECTION ASCS	Remplacement sirène préau maternelle	621,60
05/12/25	Finances	FLOFLO	Remplacement chaudière logement Ferme du Haut	3 586,00
05/12/25	Finances	SAS PROTECTION ASCS	Clavier alarme école	582,00
09/12/25	Finances	CARREFOUR	Jeux pour la garderie scolaire	457,76
09/12/25	Finances	FG EVENTS EI	Spectacle pour les enfants du périscolaire	520,00
10/12/25	Finances	PF LIGHTING	Groupes électrogènes et projecteurs led pour PCS	1 896,72
11/12/25	Finances	JPG	Fournitures administratives	171,17
12/12/25	Finances	EDITIONS SED	Fournitures scolaires	1 039,50
13/12/25	Finances	HYPER	Cartes cadeaux, agents communaux	880,00
13/12/25	Finances	CULTURA	Cartes cadeaux, agents communaux	1 220,00
16/12/25	Finances	ANNA FAIT DES GATEAUX	Macarons pour administrations	2 071,00

QUESTIONS ECRITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Questions de Mme HUARD DE LA MARRE

1/ Travaux quai de la gare, une date ?

Réponse de M. le Maire : J'ai reçu un mail cette semaine, les travaux seront réalisés fin premier semestre 2026.

2/ Commerce au niveau de la gare SNCF, des nouvelles ?

Réponse de M. le Maire

Questions de Mme PETIT

1/ Quand sera repeint le passage piéton route de la gare qui permet d'accéder à la sente (en face du domicile de Bertrand) ?

Réponse de M. le Maire : Tout n'est pas finalisé. Les travaux se poursuivent.

2/ C'est le bon moment pour traiter les chenilles processionnaires du pin. Est-il prévu de faire appel à un professionnel pour les pins ?

Réponse de M. le Maire : Il faut voir au plus tôt pour s'en occuper. Les administrés souhaitent couper les arbres, ce qui est compliqué du point de vue paysager et écologique.

Mme HUARD DE LA MARRE précise que les chenilles du chêne ne se voient pas. Elle rappelle que les propriétaires doivent traiter.

M. MERCIER explique qu'il existe un traitement préventif pour les chênes. Il évoque une solution : ne pas donner à manger aux oiseaux qui se nourriront des chenilles.

INFORMATIONS DIVERSES

NOEL

M. le Maire remercie les membres du Conseil municipal qui ont participé aux décorations de Noël ainsi que les membres du CCAS pour l'organisation du repas de Noël des anciens.

SALLE DES FETES

M. le Maire informe le Conseil municipal que l'accès à la salle du bar de la salle des fêtes va être condamné. Ce qui permettra d'utiliser la salle des fêtes pour des activités.

Il précise que le dossier est au tribunal mais les délais sont très longs.

ARTICLE LES NOUVELLES

Monsieur le Maire s'étonne de la teneur de l'article paru dans les Nouvelles du mercredi 17 décembre ; à la base il s'agissait d'un entretien pour encore une fois exposer le projet Badelins 2, qui fait débat et qui fait l'objet d'une consultation publique et non pas un débat avec un administré, un article de presse peut servir de tribune à condition que chacun ait son propre espace.

Comme stipulé dans l'article : je ne vendrai pas mon âme au diable pour des raisons électorales, je ne suis pas là pour le titre et j'assume mes positions.

PANNEAUX

M. GUÉRIN évoque le panneau « fin de limitation 30 km/h », rue de la Mairie qui cache le feu tricolore. M. MOREAU doit trouver, avec la société qui a fait l'installation, une solution pour le déplacer.

ROUTE DU BRAY

Mme CARRÉ informe le Conseil municipal que des bordures de caniveaux devant la ferme des Mandreuses, sont descellés.

FORMATION SECOURISME

Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que la formation aux premiers secours le 15 novembre a été suivie par 10 adolescents très intéressés et sympathiques. Une remise des diplômes sera organisée par la mairie.

POUBELLES

Mme HUARD DE LA MARRE évoque le problème des containers des logements DOMNIS. Des cartons et des ordures ménagères sont déposés aux abords de ces containers. Elle a diffusé une info sur ILLIWAP. Elle demande ce que la mairie peut faire, et demander au SICTOM de collecter plus souvent.

M. GUÉRIN informe le Conseil municipal, qu'avec M. BRÉBION, il a rencontré le gardien qui propose d'installer une caméra pour surveiller.

Le plus souvent les containers ne sont pas pleins, mais les gens laissent leurs cartons, sans les découper, à côté.

M. GUÉRIN précise que le SICTOM fera, en janvier, un essai pour effectuer des rotations plus souvent.

La séance est levée à 20 h 55.

Ont signé avec nous, Emmanuel SALIGNAT, Maire, les Conseillers municipaux présents en séance qui ont délibéré ou donné pouvoir

Emmanuel SALIGNAT	Jean BRÉBION	Stéphanie PETIT <i>(Absente)</i>	Daniel MOREAU
Nadia HUARD DE LA MARRE	Bertrand GUÉRIN	Camélia CHALLOY	Gilles MERCIER
Christophe CAQUOT <i>(Absent)</i>	Véronique HERITIER-DRAY <i>(procuration à Mme CHALLOY)</i>	Ingrid BERNIER-DUPUY <i>(procuration à Mme CARRÉ)</i>	Rachel CARRÉ
Antoine HOIZEY <i>(Absent)</i>			Le Secrétaire de séance Bertrand GUÉRIN